

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri



Nom :

Rusura

Origine :

Jakanga

Chefferie :

Muhira

Territoire :

Ruhengeri

Profession :

Contracté

N° du R.E. :

5344

Formule dactyloscopique :

Arrêté le :

29-6-51

Condamné le :

29-6-51

1/4 de peine :

Sorti le :

19-7-51 ou 24-7-51 ou 28-7-51

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. *[Signature]*

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de police de Ruhengeri

Reg. du M.P. N°

Reg. du rôle. N°

218/P.

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri
de recevoir et emprisonner le nommé

Au Sara fils de Semafaru (e.v.)
et de Nyirabimushya (e.v.) Gakunza S/ch. Impiri Kapi Ch. Kamari
condamné par jugement du Tribunal de Police

en date du 29.6. 194 devenu irrévocable le 194

à 15 jours de S.P.F. + 50 francs Amende à payer dans un
délai de 15 jours ou 10 jours de S.P.S. + 21 francs
de frais du procès à payer dans un délai de 15 jours ou
4 jours de C.F.C.

Ruhengeri

, le

29.6. 1941

L'Officier du ministère Public,

En chef de Abandon de
travail - Art. 48. D.16.3.22

B. L. L.